

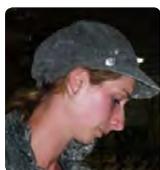


Animaux d'élevage basse-cour

Agent d'élevage de canards gaveur



Témoignage



Quel est votre parcours professionnel ?

Après un brevet d'études professionnelles agricoles, j'ai obtenu un Bac Pro puis un BTS productions animales. Depuis 2 ans, je suis responsable d'un élevage de palmipèdes gras.

En quoi consiste votre métier ?

Il consiste à élever puis gaver des canards pour la production de foie gras. Je m'occupe de l'élevage des jeunes canards pendant 12 à 13 semaines, puis du gavage qui a lieu 2 fois par jour, durant 2 semaines. Avec un autre salarié, je suis chargée de ce gavage, de l'alimentation des jeunes, du paillage et du nettoyage des bâtiments.

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

Il faut aimer travailler au contact des animaux, rester calme et avoir de la patience, notamment en début de gavage. Il faut également savoir organiser sa journée et faire face aux imprévus. Mais ce métier me permet d'être autonome et de gérer mon temps comme je le souhaite. Mon employeur me fait confiance.

Ameline FIEVET

Agent d'élevage de canards dans le Lot

Formation

- **CAPA** Production agricole, utilisation des matériels, spécialité productions animales
- **Bac pro** Conduite et gestion de l'exploitation agricole, option Système à dominante élevage
- **CS** Conduite d'un élevage de palmipèdes à foies gras et commercialisation des produits

Activités

L'agent peut être amené à assurer l'élevage des animaux dans le respect des normes sanitaires :

- Il nettoie, désinfecte et prépare les locaux avant de recevoir les animaux.
- Il met en place le régime alimentaire en fonction de l'âge de l'animal et distribue la nourriture.
- Il contrôle l'état de santé des animaux et effectue, éventuellement, les vaccinations ou les traitements.
- Il réalise quotidiennement, selon le type d'installation, le paillage de la litière ou le nettoyage des grilles et du sol.

L'agent procède au gavage des animaux, le matin et le soir :

- Il veille aux conditions d'hygiène, contrôle la température, la ventilation et prépare l'opération de gavage.
- Il établit la ration alimentaire à partir d'un barème, embucque l'animal sans le blesser et le gave, manuellement ou au moyen d'une machine automatique (une gaveuse).
- Il observe constamment le comportement des animaux pendant le gavage et note ceux qui présentent des difficultés de digestion.
- Il nettoie la gaveuse à la fin des opérations et la graisse si besoin.

Parfois, l'agent pratique également l'abattage des animaux, ou encore, participe à la transformation des produits.





Animaux d'élevage basse-cour

Agent d'élevage de canards

Conditions d'exercice

L'agent exerce ses activités dans une exploitation individuelle ou dans une société de production de palmipèdes. Selon les exploitations, il effectue des activités complémentaires variant selon les saisons ou dispose d'horaires libres en journée puisque le gavage se fait en début de

matinée et en fin d'après-midi. Le gavage se déroule, en revanche, selon un cycle régulier d'environ trois semaines, dont deux sont consacrées au gavage et près d'une à la réalisation du vide sanitaire des locaux. Il travaille seul, sous l'autorité du chef d'exploitation.



Compétences et qualités

L'agent maîtrise les **techniques de gavage** et les **éléments électroniques** des machines automatisées. Il connaît le **comportement du palmipède**, sait comment approcher l'animal et dispose d'un **sens aigu de l'observation**. Il se montre **rigoureux**, notamment sur le plan

de l'hygiène, et doit pouvoir détecter les éventuelles maladies. Il est capable de supporter un **travail physique** au plan musculaire et articulaire. Il travaille rapidement mais fait preuve de **patience** à l'égard de l'animal.

Perspectives d'évolution

- L'agent peut évoluer en intégrant un élevage de plus grande taille ou vers un poste d'**agent en élevage avicole**, à condition que ses connaissances en élevage soient suffisamment larges.
- L'autre perspective d'évolution du gaveur est, après l'amélioration des techniques d'élevage et l'acquisition de compétences en économie et en gestion, l'installation en tant que **chef d'exploitation**.

Pour en savoir +

CONSULTER

- la fiche ROME n° A1409 du Pôle emploi
www.pole-emploi.fr

CONTACTER

- Institut technique de l'aviculture - ITAVI
www.itavi.asso.fr

